



Consultation publique

Projet de règlement P-04-047-207 modifiant le Plan d'urbanisme pour le site du 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest et le secteur environnant

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 24 février 2020, le projet de règlement P-04-047-207 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Modifications au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-207 prévoit des modifications à la carte « La densité de construction » de la Partie I du Plan d'urbanisme à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie ainsi que des modifications à la carte « Les limites de hauteur » du chapitre 25 de la partie II de ce plan d'urbanisme.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des activités d'information pendant lesquelles le projet de règlement sera présenté et où les citoyens et les groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent sur ce projet de règlement et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens, entreprises et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation pertinente sont invités à le faire sur rendez-vous aux bureaux de l'OCPM au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : www.ocpm.qc.ca.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à deux séances d'information virtuelles qui seront diffusées en direct sur ocpm.qc.ca/en-direct, sur Facebook et sur Twitter (OCPMontreal). Ces séances demeureront disponibles pour visionnement après leur tenue.

La première séance se tiendra le lundi 10 août à 19 h et servira à présenter le projet de règlement et le projet immobilier faisant l'objet de la consultation. Suite à cette présentation, les citoyens et groupes seront invités à faire parvenir en ligne ou par la poste les questions qu'ils souhaitent poser.

Ces questions recevront réponses lors de la deuxième séance d'information virtuelle qui se tiendra le mardi 15 septembre à 19 h. À cette occasion, des questions pourront aussi être posées en direct par téléphone.

À compter du 15 septembre, les citoyens et les groupes pourront donner leur opinion en ligne, par la poste ou par message téléphonique. La date limite pour indiquer son intention de présenter une opinion devant la commission est le 1^{er} octobre.

La deuxième partie de la consultation, consacrée à l'audition des opinions des personnes qui le désirent, débutera

Le mercredi 14 octobre
19 h
Office de consultation publique
1550 rue Metcalfe bureau 1414
Métro Peel

D'autres séances d'audition, si requises, seront annoncées ultérieurement.

Ces rencontres se tiendront en conformité avec toutes les règles gouvernementales (normes sanitaires) qui s'appliquent.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM 514 872-8510

Fait à Montréal, le 23 juillet 2020

Le greffier de la Ville de Montréal,
Yves Saindon, avocat